

07 DEC. 2016



PREFECTURE DE LA MARNE
DRCL

ARRETE N°2073/2016
FIXANT LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L 1424-27 et R 1424-24 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du SDIS de la Marne du 22 mai 2015 installant les membres du conseil d'administration du SDIS de la Marne,

Vu la délibération n° 35/2016 du 07 novembre 2016 relative au remplacement de Monsieur Yan MORAND dans les instances du SDIS de la Marne – élection et désignation,

Considérant que, courant octobre 2016, Monsieur Yan MORAND a démissionné de tous ses mandats d'élus, ce qui induit sa démission de la liste des élus du collège des EPCI du conseil d'administration du SDIS de la Marne,

Considérant que, l'article R 1424-24 alinéa 1^{er} du code général des collectivités territoriales dispose que : « En cas de vacance d'un siège de représentant titulaire du département, des communes, des établissements publics de coopération intercommunale ou des sapeurs-pompiers, ce titulaire est remplacé par son suppléant, pour la durée du mandat restant à courir ».

Considérant que la délibération n° 35/2016 susmentionnée a pris acte de la démission de Monsieur Yan MORAND et de son remplacement par son suppléant, Monsieur Fabrice LEGRAND, pour la durée du mandat restant à courir,

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des membres du conseil d'administration du SDIS de la Marne.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La composition du conseil d'administration du SDIS de la Marne est la suivante :

- **PRESIDENT** : M. Charles de COURSON
- **MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE** :

QUALITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS		
CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	M. Charles de COURSON	SERMAIZE LES BAINS	MME Amélie SAVART	REIMS V
	MME Valérie MORAND	ARGONNE – SUIPPE ET VESLE	MME Florence LOISELET	SERMAIZE LES BAINS
	MME Lise MAGNIER	CHALONS II	M. Jean-Louis DEVAUX	CHALONS II
	MME Annie COULON	VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE	MME Sophie SIGNOLLE	EPERNAY II
	M. Vincent VERSTRAETE	REIMS VII	MME Laure MILLER	REIMS VII
	M. Stéphane LANG	REIMS I	MME Stéfana VUIBERT	REIMS I
	M. Raphaël BLANCHARD	REIMS V	MME Kim DUNTZE	REIMS IV
	M. Philippe SALMON	FISMES – MONTAGNE DE REIMS	MME Cécile CONREAU	FISMES – MONTAGNE DE REIMS
	M. Thierry BUSSY	ARGONNE – SUIPPE ET VESLE	M. Christian BRUYEN	DORMANS – PAYSAGES DE CHAMPAGNE
	M. Pascal DESAUTELS	VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE	MME Danielle BERAT	SEZANNE – BRIE ET CHAMPAGNE
	M. Alphonse SCHWEIN	MOURMELON – VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE	MME Sylvie GERARD-MAIZIERES	MOURMELON – VESLE ET MONTS DE CHAMPAGNE
	MME Frédérique SCHULTHESS	CHALONS III	M. Jean-Pierre FORTUNE	REIMS IV
	M. Julien VALENTIN	CHALONS III	MME Marie-Thérèse PICOT	REIMS IX
MME Dominique DETERM	CHALONS I	M. Christian BONDZA	REIMS II	

QUALITE	TITULAIRES	SUPPLEANTS		
REPRESENTANTS des EPCI compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie	M. Alain HIRAULT	Vice -pdt de la CA de REIMS		
	M. Jean-Marc ROZE	Conseiller délégué de la CA de Reims	M. Jacques AMMOURA	Conseiller de la CA de REIMS
	M. Jean-Michel POINTUD	Conseiller de la CA de CHALONS	M. Dominique BISSON	Conseiller de la CA de CHALONS
	M. Fabrice LEGRAND	Conseiller de la CA de CHALONS		
	M. Laurent BURCKEL	Conseiller de la CC de VITRY CHAMPAGNE et DER		
	M. Gérard BUTIN	Conseiller de la CC d'EPERNAY	M. Gilles DULION	Conseiller CC d'EPERNAY
	M. Jean- Raymond EGON	Vice-pdt de la CC de SUIPPES et VESLE	M. Eric LEGER	Vice-pdt de la CC de CHAMPAGNE VESLE
	M. Roland BOULARD	Conseiller de la CC du SUD MARNAIS	MME Marie ANCELLIN	Conseillère de la CC de la MOIVRE à LA COOLE

- **ASSISTE DE PLEIN DROIT** : M. le Préfet du département de la Marne, membre du corps préfectoral
- **MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE**

TITULAIRES	SUPPLEANTS		
Colonel Pascal COLIN	D.D.S.I.S.		
Médecin hors classe Michel WEBER	Médecin-chef du SDIS		
M. Hubert DEGREMONT	Président de l'UDSPM		
M. Pascal GOULET	(Officier SPV)	M. Sylvère TORRENTS	(Officier SPV)
M. Mario SANTIN	(Non-officier SPP)	M. Christian LESTARQUIT	(Non-officier SPP)
M. Guillaume BOISSEAU	(Officier SPP)	M. Thomas HUMBERT	(Officier SPP)
M. Vincent CHATILLON	(Non-officier SPV)	M. Sylvain BODARD	(Non-officier SPV)

ARTICLE 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

5 DEC. 2016

Fait à Fagnières, le

Le Président,

Charles de COURSON